

OUVERTURE PÊCHE DES PALOURDES ROSES

Le Lundi 14 Mai 2018

LA PÊCHE DES PALOURDES SUR LE GISEMENT DÉFINI À L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION « 2018-006 - BIVALVES-CÔTES D'ARMOR A » DU 30 MARS 2018, EST AUTORISÉE PAR DÉCISION N° 082/2018 DU 26/04/18 SUIVANT LES CONDITIONS SUIVANTES :

- **Pendant la période d'ouverture, la pêche est autorisée entre 04h00 et 18h30 du Lundi au Vendredi**
- **La pêche est interdite les samedis et dimanches**
- **La pêche sera fermée à compter du Vendredi 14 septembre 2018 après la pêche**
- **Il est fixé un plafond d'apport maximum par navire de 1,1 tonne net/jour avec 10% de tolérance**
- **Afin de préserver la ressource, la fermeture immédiate du gisement sera instaurée dès l'instant où les tonnages débarqués seront inférieurs à 500 Kg/jour.**

Antenne locale Erquy

Le Port
22 430 ERQUY
☎ : 02.96.72.14.48

Siège social

Espace Azur – Rue des Grands Clos
22590 PORDIC
☎ : 02.96.70.92.59
cdpmem22@bretagne-peches.org

Antenne locale Paimpol

Terre-Plein de Kerpallud
22500 PAIMPOL
☎ : 02.96.20.94.18